

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISSANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE : — ACTES OFFICIELS : Nominations de commissaires d'écoles. — Avis d'érection de municipalité scolaire. — Délimitation de municipalité scolaire. — Avis de demandes d'annexion. — Avis de demandes d'érection. — PÉDAGOGIE : Faites une carrière aux instituteurs. — De la géographie. — Hygiène. — Conseils pédagogiques. — Les écoles catholiques du Manitoba. — La discipline : conférence de M. L. O. Pagé. — Convention des instituteurs de la Puissance du Canada. — Petit cours d'économie politique, 16^{ème} leçon : Le parlement fédéral, Préliminaires— I, L'Exécutif. — PARTIE PRATIQUE : I, Exercices— II, Dictée : Les animaux domestiques— III, Dictée : La jeunesse. — Arithmétique : Problèmes. — Exercices de rédaction. — Sciences élémentaires. — Poésies : Matin d'automne— La première culotte. — DIVERS : Echos du recensement de 1891. — Littérature canadienne : L'abbé Casgrain. — Petite histoire des États-Unis. — Petite revue. — Pensées.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 25 juillet dernier (1892), de nommer les MM. suivants pour être commissaires d'écoles dans la nouvelle municipalité de Saint-Mathieu (de Caxton), comté de Saint-Maurice, savoir :

Alphonse Lavergne, Xavier Lessard, Zacharie Gélinas, Joseph Demers et Daniel Lépine.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 6 août dernier (1892), de nommer M. Alfred Poitras, commissaire d'écoles pour la municipalité de la Rivière au Canard,

comté de Gaspé, en remplacement de M. Thomas Therrien.

Il a plu à son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 11 août dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles, savoir :

Comté des Deux-Montagnes, Saint-Camut No. 1 : — M. Lucas Viau, en remplacement de M. John Colford.

Comté de Maskinongé, Hunterstown : — M. Louis Bergeron, fils d'Antoine, en remplacement de M. Louis Baril.

Comté de Montmorency, Saint-Adolphe : — M. Joseph Cloutier, jr., en remplacement de M. Onésime Clavet.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 17 août dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Chicoutimi, Chicoutimi village : — MM. Pierre Alexis Guay et George Olivier Tousignant, en remplacement d'eux-mêmes.

Comté de Gaspé, Pabos, Sainte-Adélaïde : — M. Narcisse G. Tremblay, en remplacement de lui-même.

Comté de Laval, Sainte-Dorothée : — M. Aldéric Cousinault, en remplacement de M. David Pesant

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 18 août dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Beauce, Saint-Agnès de Ditchfield : — M. Alphonse Beaulé, en remplacement de M. Richard Curmaine.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 20 août dernier (1892), de faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires d'écoles :

Comté de Chicoutimi, Chicoutimi paroisse : — M. Antoine Larouche, en remplacement de M. Elzéar Gauthier.

Comté de Témiscouata, Sainte-Françoise : — M. Louis Damour, en remplacement de M. Etienne Beaulieu.

Syndic d'écoles :

Comté d'Argenteuil, Grenville No. 2 :—M. John Kelly, en remplacement de M. James Burns, jr.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 25 août dernier (1892), de nommer M. l'abbé Arsène Dubuc, membre du bureau des commissaires d'écoles catholiques romains de la cité de Montréal, en remplacement de feu le chanoine L. D. A. Maréchal, vicaire général du diocèse de Montréal.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil, en date du 25 août dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles, savoir :

Comté d'Yamaska, Saint-Michel No. 7 :—MM. Maxime Fourquin dit Léveillé, Norbert Arel, Jean-Baptiste Hébert, Roch Bertrand dit Durocher et Léopold Théroix.

Comté de Matane, Causapsal :—MM. Michel B. B. Morissette, Léopold Pinard, George Courtemanche, Célestin Charest et Joseph Lavoie.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, en date du 26 août dernier (1892), de nommer commissaires d'écoles, savoir :

Comté du Saguenay.—Pointe aux Esquimaux.—M. Philippe Dupuis, en remplacement de M. Edouard Boudreau, et M. Laurent Jomphe, en remplacement de M. Hippolyte Landrie.

Avis d'érection de municipalité scolaire

Eriger en municipalité scolaire sous le nom de "Saint-Michel d'Yamaska No. 8," un territoire ne faisant partie d'aucune municipalité scolaire, et comprenant tous les lots du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, à partir du No. 359 jusqu'au No. 541, ces deux numéros étant inclus, et y compris le lot No. 389.

La dite érection ne devant prendre effet que le premier de juillet prochain (1893).

Delimitation de municipalité scolaire

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du 26 août dernier (1892), de détacher de la municipalité de Chester Nord, dans le comté d'Arthabaska, les lots Nos. 159, 161 et 162, du cadastre de la paroisse de Saint-Norbert, et les annexer à cette paroisse pour les fins scolaires, à compter du premier juillet prochain (1893).

Avis de demandes d'annexion

Annexer à la municipalité scolaire de Saint-Benoît Labre, comté de Matane, la municipalité scolaire de

Saint-Edmond du Lac au Saumon, dans le même comté, avec les limites qu'elle a actuellement.

Cette annexion ne prendra effet qu'au 1er juillet 1893.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Thomas de Pierreville, comté d'Yamaska, les lots Nos. 834, 835, 836 et 837, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Thomas de Pierreville, et les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Elphège, comté de Nicolet.

La dite annexion ne devant prendre effet qu'au premier juillet prochain (1893).

Avis de demandes d'érection

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Joseph, comté de Beauce, le "Village de Saint-Joseph," avec les mêmes limites qui lui sont assignées pour les fins municipales.

Cette érection ne prendra effet qu'au 1er juillet 1893.

Détacher de la municipalité scolaire de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, comté de Lotbinière, le "village de Saint-Jean Deschaillons" avec les mêmes limites qui lui sont assignées par proclamation.

Cette érection ne prendra effet qu'au 1er juillet 1893.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Stanislas, dans le comté de Champlain, la "Paroisse de Saint-Adelphe," dans le même comté, avec les mêmes limites qui lui sont assignées par proclamation du 19 octobre 1891.

Cette érection ne prendra effet qu'au 1er juillet 1893.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Faites une carrière aux instituteurs

Tous les journaux canadiens se plaignent de l'état actuel de l'instruction publique dans la province de Québec; plusieurs hommes marquants de notre politique provinciale entretiennent la même opinion sur ce sujet. Presque toujours les uns et les autres semblent accuser le corps enseignant, "ce pelé, ce galeux d'où vient tout le mal."

Pas trop vite, s'il vous plait. Que reçoit ce maître, cette maîtresse en retour de son rude labeur de tous les jours?—Dans la plupart

des cas, un salaire honteusement minime et le bénéfice d'un logement propre, tout au plus à servir de cuisine de troisième classe.

Et voilà ?

Avec un traitement semblable, on exigerait mer et monde des titulaires de nos écoles primaires. Allons donc ! il faut être juste et raisonnable.

Si l'on veut sérieusement relever le niveau de l'enseignement, commençons par obliger les municipalités à construire des maisons d'écoles spacieuses, comprenant une salle de classe conforme aux lois de l'hygiène et un logement pour le maître digne d'une famille civilisée ; à payer aux instituteurs et aux institutrices des honoraires capables de les faire vivre confortablement ; ajoutez à cela un jardin suffisamment grand.

Alors nous verrons des personnes douées de talents supérieurs se faire éducateur de la jeunesse. Une *carrière enseignante*, enfin, sera créée.

Jusque-là, les articles de journaux et les discours politiques ne serviront presque à rien.

En toute chose, il faut commencer par le commencement.

C.-J. MAGNAN.

De la géographie

Jadis, et jusqu'à des temps encore peu éloignés de nous, on débutait dans l'enseignement de la géographie par l'étude, le plus souvent sans cartes, ou tout au moins sans cartes convenables, de la nomenclature des termes. On avertissait ensuite que la Terre est ronde, que sa surface se divise en terres et en mers, qu'il y a deux continents et cinq parties du monde. Puis on se mettait consciencieusement à l'œuvre, en faisant passer avant la France, l'étude des cinq parties du monde ; de sorte que beaucoup d'élèves quit-

taient l'école sans avoir abordé la géographie de la France, à plus forte raison celle de leur région. La leçon se récitait ni plus ni moins que comme une leçon de grammaire, et tout était dit. Le livre était pour cela, comme à peu près pour tout le reste, le professeur unique.

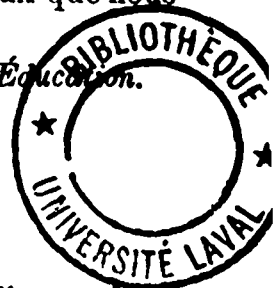
Heureusement, une vive réaction s'est produite contre cette routine ; on sent aujourd'hui que la géographie veut être professée comme toutes les autres sciences, et que, par conséquent, la leçon qui s'y rapporte doit comprendre les quatre parties que nous avons indiquées pour la leçon d'histoire.

Quel est, en effet, l'objet de l'enseignement de la géographie ? C'est de donner aux élèves une connaissance aussi exacte que possible du monde terrestre, et, avant tout, de la partie de ce monde que nous habitons. Or, cela peut se voir et se représenter ; la géographie est donc une science des yeux, et c'est aux yeux des élèves que doivent surtout s'adresser les maîtres chargés de l'enseigner. Le livre, loin d'être le moyen exclusif auquel ceux-ci doivent avoir recours, ne doit être qu'un aide-mémoire, un intermédiaire pour régler la marche de l'enseignement, et pour fixer dans l'esprit ce qu'auront d'abord perçu les yeux. L'instrument de perception sera donc en premier lieu la nature elle-même, puis, à son défaut, la représentation de la nature, c'est-à-dire les globes, les reliefs, les cartes, les images. On sent dès lors que les procédés à employer pour cet enseignement devront différer en quelques points de ceux que nous avons développés pour l'histoire.

—L'Éducation.

Hygiène

Le conseil de l'instruction publique a décidé, à sa dernière réunion, que l'hygiène sera enseignée dans toutes les écoles une heure



par semaine. Vu qu'aucun livre particulier n'a été recommandé, nous supposons que le conseil d'hygiène de la province de Québec, la seule autorité compétente, sera consulté à ce sujet.

Nous sommes d'avis que le *Catéchisme d'hygiène privé* du docteur J. I. Desroches convient parfaitement bien à nos écoles primaires. C'est une petite brochure peu coûteuse, et entièrement recommandable, tant au point de vue de la science que de la méthode.

C. J. M.

Conseils pédagogiques

Pour qu'une leçon quelconque soit fructueuse, il faut :

Une bonne préparation éloignée, faites par des études spéciales et par des perfectionnements personnels ;

Une bonne préparation rapprochée, faite la veille ou le jour même. Celle-ci aura directement rapport à la leçon à exposer, au degré d'avancement des élèves et au but à atteindre ;

Un matériel didactique convenable, dont puisse se servir utilement le professeur ;

Il faut que le professeur possède bien ce qu'il va exposer, qu'il se mette à la portée des élèves ; donc, pas de discours, pas d'étalage de savoir, pas non plus d'explications, de puérides minuties, mais une exposition simple et naturelle de la leçon de manière que les élèves comprennent ;

Faire un choix bien gradué des exercices, afin que les difficultés se succèdent dans un ordre méthodique.

Les écoles catholiques du Manitoba

Le conseil privé d'Angleterre a renversé la décision que la Cour Suprême avait rendue

en faveur des écoles séparées du Manitoba, abolies par la législature de cette province, il y a deux ans.

Voilà donc qu'en dépit de la constitution canadienne, le gouvernement anglais se permet de décréter qu'à l'avenir les catholiques du Manitoba n'auront plus le droit d'avoir des écoles de leur choix !

Cependant, la clause 93 de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord ne dit-elle pas :

" Dans chaque province, la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes : 1^o Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes dans la province relativement aux écoles séparées.....3^o Dans toute province où un système d'écoles séparées ou dissidentes existera par la loi lors de l'Union, ou sera subseqüemment établi par la législature de la province,—il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision d'aucune autorité provinciale affectant aucuns des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation. "

Nous n'avons donc plus de constitution !

C.-J. M.

La discipline (1)

Monsieur le Président,

Messieurs,

J'ai déjà décliné l'honneur de risquer une conférence sur un sujet pédagogique au mois

(1) Conférence donnée par M. L. O. Paré à la dernière réunion des instituteurs de Québec, tenue à l'école normale Laval.

de janvier dernier, et cela parce que le temps me manquait.

On a eu l'imprudence de m'inviter de nouveau ; c'était assurément me faire trop d'honneur et je me hâte d'en témoigner ma sincère gratitude.

Je dirai quelques mots de la discipline à l'école primaire.

Discipline vient de *discere*. Ce mot n'indique pas seulement l'idée de la discipline extérieure, il y a de plus l'enseignement intérieur et la vertu. C'est dans ce sens qu'on dit la discipline religieuse.

On n'a pas toujours de la discipline dans l'éducation l'estime qu'il en faut avoir, on ne comprend pas assez sa dignité, sa haute importance, tous les fruits qu'elle opère.

Qui ne sait cependant cette profonde parole de Leibnitz : " J'ai toujours pensé qu'on réformerait le genre humain si on réformait l'éducation de la jeunesse."

La bonne éducation de la jeunesse, disait encore ce grand homme, est le premier fondement de la félicité humaine.

C'est l'éducation, en effet, qui, par l'influence quelle exerce sur l'enfant et sur la famille, élément primitif de toute société, fait les mœurs domestiques, inspire les vertus sociales, et prépare ainsi des miracles de restauration intellectuelle, morale, religieuse.

Or, si la discipline n'est l'éducation elle-même, elle en est un moyen nécessaire, un soutien indispensable.

Sans la discipline, les heures se perdent, les mœurs se corrompent, et le but de l'éducation qui est : d'élever l'homme, de perfectionner en lui la nature et la dignité humaine et de le mettre en état de servir sa patrie et de fournir ici-bas une carrière utile et honorable dans les diverses conditions de la vie, ce but, dis-je, devient un de ces oasis du désert qui fuient sans cesse à l'approche du voyageur.

Platon disait avec raison : " Toute la force

de l'éducation est dans une discipline bien entendue."

Ceci est facile à comprendre. Une maison d'éducation ne vit, ne subsiste que par la loi, le règlement, parce que la loi, le règlement, c'est l'ordre, et dans l'éducation comme ailleurs, l'ordre c'est la force, la vie.

Or, c'est la discipline qui est chargée de conserver dans toute sa vigueur le règlement d'une maison.

Voies à suivre pour former les jeunes gens à la vertu, voies à suivre pour former les jeunes gens à la science, tout ce que renferme le règlement de l'école, de même que les moyens reconnus comme les plus certains d'arriver au but de l'éducation, c'est la discipline qui préside à toutes ces choses et en maintient la pratique.

C'est aussi la discipline qui, par sa vigilance, prévient tout ce qui pourrait troubler l'ordre et réprime le mal par des châtiments propres à améliorer le coupable.

(A suivre.)

L. O. PAGÉ.

**Convention des instituteurs de la
Puissance du Canada
à Montréal**

—
PREMIÈRE JOURNÉE

(suite) (1)

—
DISCOURS DE M. OUMET (2).

" Je suis heureux que l'Association d'éducation nationale de la Puissance du

(1) Voir l'Enseignement primaire, No., 1 vol. 14e, 1 septembre 1892.

(2) N'ayant pu nous procurer la copie française du discours de M. le Surintendant, nous avons été obligé de traduire ce que le *Star* a publié à ce sujet. Evidemment, la conférence de l'honorable M. Oumet n'a pu que perdre à cette traduction.

Canada ait choisi la province de Québec pour tenir sa première réunion, et c'est avec un sentiment d'orgueil que je me trouve au milieu d'un auditoire aussi distingué, composé de personnes différant de religion et de nationalités, mais dont les efforts tendent vers un même but : le bonheur du peuple. Nous sommes venus de tous les points de la Puissance pour travailler d'un commun accord au succès de la grande cause de l'éducation. L'émulation louable qui résultera naturellement de ce concours ne peut que produire les meilleurs résultats. En ma qualité de représentant officiel de la noble cause qui nous intéresse tous, une cause à laquelle j'ai consacré la meilleure partie de ma vie, je vous souhaite à tous une cordiale bienvenue.

Dans notre province, plus que partout ailleurs, nous nous sentons à l'aise pour discuter les questions d'éducation, car la plus parfaite harmonie règne entre les personnes qui ont mission de diriger notre système d'enseignement.

Dans le conseil de l'Instruction publique, les membres catholiques et les membres protestants ont toujours travaillé ensemble avec accord et déférence, et les bons rapports qui existent entre eux rendent ma tâche aussi facile qu'agréable. Les différents gouvernements qui se sont succédé depuis l'établissement de notre système scolaire ont parfaitement compris qu'ils ne devaient jamais s'opposer aux vœux des éducateurs zélés qui composent le conseil, et aucun d'eux n'a empêché les importantes réformes qui ont été suggérées de temps en temps d'être mises à exécution. De plus, la composition du conseil de l'Instruction publique offre les plus grandes garanties de bonne administration et nous donne l'assurance que les excellentes relations qui ont existé jusqu'à présent entre les deux dénominations religieuses seront continuées.

Ce corps important (le Conseil de l'Instruction publique), dont le devoir est de donner une direction générale à tout ce qui se rapporte à l'Instruction publique, que je préside en vertu de la loi, est composé de 32 membres. Il est partagé en deux comités distincts, l'un composé de catholiques, l'autre de protestants. A part les évêques catholiques qui en sont membres *ex officio*, les

hommes distingués qui font partie du conseil de l'Instruction publique sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le comité catholique comprend 22 membres, dont 11 évêques. Le comité protestant est composé de 11 membres qui ont le droit de s'associer 5 personnes pour les aider dans leur tâche, et un autre membre est élu par l'*Association provinciale des Instituteurs protestants*. Ces six membres adjoints ne forment pas partie du conseil de l'Instruction publique, mais dans le comité protestant, ils ont les mêmes pouvoirs que leurs collègues nommés par le gouvernement. Ces deux comités administrent les subsides votés par la législature pour venir en aide aux institutions destinées à l'éducation supérieure et soutenir les écoles dans les municipalités pauvres. Les secrétaires du département de l'Instruction publique, les inspecteurs d'écoles, les principaux et les professeurs des écoles normales, et les membres des bureaux d'examineurs sont nommés par l'exécutif sur la recommandation de l'un ou l'autre des comités, suivant le cas. Le surintendant, quoique nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, suit les instructions qui lui sont données par les deux comités. Il est responsable de tout ce qui se fait dans le département de l'Instruction publique. Les inspecteurs d'écoles, au nombre de 38—30 catholiques et 8 protestants, sont sous son contrôle immédiat.

La province de Québec, au point de vue de l'Instruction publique, est subdivisée en 1009 municipalités représentant 1217 corporations scolaires, dont 915 catholiques romaines et 302 protestantes. Chacune de ces municipalités est administrée par un corps composé de cinq commissaires d'écoles ou de trois syndics.

Dans chaque municipalité, les personnes professant une religion différente de celle de la majorité peuvent se prévaloir du privilège que la loi leur accorde par l'établissement des *écoles séparées*, en vertu de laquelle les écoles dissidentes sont contrôlées par trois syndics d'écoles qui ont les mêmes pouvoirs administratifs que les commissaires. Il y a 208 de ces municipalités dissidentes. Les commissaires aussi bien que les syndics sont élus par les contribuables des différentes corporations, mais si les élections n'ont pas

lieu chaque année, à la date fixée, ils sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, d'après la recommandation du surintendant.

Permettez-moi d'ajouter quelques statistiques à la courte description que je viens de faire de notre système scolaire. Ces chiffres vous donneront une idée de l'état actuel de l'instruction publique dans la province de Québec.

Les statistiques pour l'année 1890-91 nous démontrent qu'il y a 5439 maisons d'écoles, dont 4658 appartiennent aux commissaires ou au syndics, 405 sont louées par les commissaires ou syndics et 376 sont des écoles indépendantes. 4795 maisons d'écoles sont construites en bois, 308 en brique et 276 en pierre. Ces écoles et leurs terrains sont évalués à \$6,578,200.

Différentes institutions

	Catholiques.	Protestants.	Total.
Ecoles élémentaires.....	3994	935	4929
Ecoles modèles.....	448	41	489
Académies.....	143	32	175
Ecoles normales.....	2	1	3
Collèges classiques.....	17	7	24
Universités.....	2	2	4
Ecoles pour les sourds-muets et les aveugles..	3	1	4
Ecoles techniques.....	9
Total.....	4609	1019	5637

Ces différentes écoles sont fréquentées par 273,616 enfants, dont 237,522 sont catholiques et 36,094 protestants. L'assistance moyenne, durant l'année dernière, a été de 204,109, c'est-à-dire 75 par cent sur le nombre total des élèves.

Le corps enseignant de notre province se compose de 8468 professeurs et instituteurs : 6895 professent la religion catholique et 1573, la religion protestante. La majorité de ce corps appartient au sexe féminin, soit 7501 institutrices, dont 2049 vivant dans nos différentes communautés religieuses.

Il y a 19 bureaux d'examineurs catholiques, qui se réunissent régulièrement trois fois l'année. Au cours de l'année 1890-1891, ils ont accordé 718 diplômes : 664 élémentaires, 152 modèles et 2 académiques.

Les protestants n'ont qu'un bureau central qui a accordé 261 diplômes : 209 élémentaires, 49 modèles et 3 académiques.

Depuis leur création, en 1857, ces bureaux ont octroyé 5233 diplômes à 1781 instituteurs et à 3452 institutrices, répartis de la manière suivante : diplômes pour écoles élémentaires, 2678 ; pour écoles modèles, 2073 ; pour académies, 482. Durant l'année 1890-91, ils ont remis 288 diplômes à 129 hommes et 159 femmes.

Sommes dépensées pour l'instruction publique

Montant payé par la Législature.....	\$ 457,860
Sommes payées par les contribuables :	
Cotisations annuelles.....	\$913,632
" spéciales.....	79,147
Rétribution mensuelle....	144,549
	<hr/>
	\$1,137,328
Montant dépensé par les institutions d'éducation supérieure.....	1,072,731
	<hr/>
Total.....	\$2,667,919

CONCLUSION

Je puis proclamer, sans la moindre crainte d'être contredit, que dans aucun pays au monde, où la population est composée de races différentes, les droits de la minorité sont plus respectés que dans la province de Québec, où les descendants des Français du 17^{ème} siècle, établis les premiers dans le pays, reconnaissent que les différentes nationalités qui vivent à côté d'eux doivent être traitées avec justice.

En discutant ensemble, en travaillant d'un commun accord, nous, dont ce devoir est d'instruire le peuple, nous apprendrons à mieux nous connaître, et j'espère à mieux nous apprécier les uns les autres. Au cours des débats qui vont avoir lieu sur les questions d'éducation, servons-nous de termes propres à apaiser les animosités de races qui existent encore quelquefois entre des personnes appelées à travailler, sous le drapeau de l'union, à la prospérité de leur commune patrie. C'est, en effet, le désir de resserrer les liens de la fraternité qui doivent nous unir, qui a fait déclarer au comité catholique du conseil de l'instruction publique, à sa dernière réunion, " qu'il serait heureux de voir les instituteurs catholiques de la province de Québec prendre part aux réunions de l'Association d'éducation nationale du Canada."

M. Heneker, président du comité protestant du conseil de l'instruction publique et chancelier de l'université de Lennoxville, succède à M. Ouimet et en fait un chaleureux éloge. Il dit que les écoles anglaises et protestantes sont traitées avec une grande générosité par M. le surintendant de Québec. M. Heneker termine en disant :

“ Quand le comité protestant s'est formé, à la suite de la Confédération, l'éducation supérieure de la fraction anglaise de la province était dans un état déplorable. Nous l'avons rétablie sur des bases solides. Ce qui est défectueux aujourd'hui, c'est notre éducation élémentaire et là nous nous trouvons en face d'un problème difficile à résoudre, celui du manque d'argent. Il nous faut, non pas seulement entreprendre l'éducation de la jeunesse, mais faire et refaire celle du père et du grand-père dont nous avons tout le mal possible à arracher la taxe scolaire. ”

(à suivre.)

Petit cours d'économie politique

16^{ième} Leçon (1)

LE PARLEMENT FÉDÉRAL

Préliminaires

LE MAÎTRE.— Nous l'avons vu au commencement de ce cours élémentaire de droit constitutionnel, le Canada se compose de sept provinces et des immenses territoires du Nord-Ouest, unis entre eux par un lien fédératif créé en 1867 (2). Avant cette date, notre pays ne comprenait que deux provin-

(1) Pour les leçons antérieures, voir *l'Enseignement Primaire* de 1891-92, depuis le No. 4 jusqu'au No. 19.

(2) La population actuelle du Canada, d'après le recensement de 1891, est de 4,850,511 habitants. Les Canadiens-français représentent à eux seuls plus du tiers de la population totale du pays, soit 1,415,090 habitants.

ces, Québec et Ontario, ou le Haut et le Bas-Canada, possédant un parlement commun établi en 1840 ; c'était au temps de l'Union. Mais l'antagonisme entre les deux provinces, sur la question de la représentation d'après la population, était si violent que les ministères tombaient et se reformaient pour retomber peu de temps après. De 1854 à 1864 il y eut sept cabinets différents. C'est alors que l'on songea à jeter les bases d'une Confédération canadienne. La nouvelle constitution fut mise en force le 22 mai 1867.

Un parlement central ou fédéral fut établi à Ottawa, la capitale de la Puissance, et chaque province fut dotée d'une législature ou parlement local. La constitution de 1867 donne à la Province de Québec un gouvernement autonome, pour ce qui concerne tous ses intérêts particuliers. Espérons que nos hommes politiques sauront toujours faire respecter les droits et les libertés que nous possédons. Pas de concession ni de faiblesse : une fois entré dans cette voie on ne sait plus en sortir. Il est du devoir des électeurs de demander à leurs députés un compte sévère de leur conduite parlementaire. Ceux qui ont assez peu de cœur et de fierté pour laisser commettre la moindre injustice à l'égard de notre province ou de quelques uns de nos compatriotes, sans protester, ne méritent pas d'être réélus.

Nous avons étudié, avant la vacance, le *Parlement local*, continuons notre marche ascendante et passons au *Parlement fédéral*.

I

L'EXÉCUTIF

Le parlement fédéral, de même que la législature de Québec, se compose de trois branches distinctes : l'*Exécutif*, le *Sénat* et la *Chambre des Communes*.

Le conseil exécutif comprend le gouverneur général, représentant la souveraine, et

ses aviseurs que l'on nomme ministres (1). En vertu du principe communément appelé le *gouvernement responsable*, le représentant du souverain n'agit presque jamais par lui-même : il est avisé par les membres du ministère possédant la confiance de la majorité des députés à la Chambre des communes.

Au gouverneur, agissant toujours au nom de la reine, appartient le droit de dissoudre, de convoquer et de proroger les chambres, le commandement en chef des milices de terre et de mer et de toutes les forces militaires et navales du Canada. Il peut administrer les serments d'allégeance et d'office, transmettre au parlement impérial une copie de toutes les lois adoptées ou réservées, exercer la prérogative du pardon, faire des nominations de juges, etc. ; sous aucun prétexte, il ne lui est permis de quitter le Canada sans permission.

Le conseil privé du gouverneur, c'est-à-dire le ministère au pouvoir, est obligé de faire exécuter les lois adoptées par la Chambre des communes et le Sénat. Chacun des membres du ministère est à la tête d'un département, tel que *Travaux publics, Douanes, Postes, Milice, Chemins de fer et canaux, Agriculture, Intérieur, Justice, Marine et Pêcheries, Secrétariat, Commerce*.

Tous ces départements sont d'une très grande importance. Il importe donc que ceux qui sont placés à leur tête soient aussi instruits qu'honnêtes et dignes en tout de la confiance populaire. Aux électeurs de choisir, au jour du scrutin, des députés aptes à surveiller soigneusement les administrations et à dénoncer sans miséricorde les fautes que les gouvernements pourraient commettre contre l'honnêteté ou l'honneur national.

C. J. M.

(à suivre.)

PARTIE PRATIQUE

I

DICTÉE

Le malheur sera toujours dans la maison de celui qui rend le mal pour le bien.—Un enfant doit bien aimer ses parents, car son père et sa mère, qui l'aiment 1 tendrement, lui donnent de la nourriture 2, des vêtements, et lui font apprendre des choses extrêmement utiles, telles 3 que la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul, la géographie, l'histoire, le dessin, la musique.—Un frère est un ami donné par la nature.—Aimez-vous la vie ? Ménagez le temps, car c'est l'étoffe dont la vie est faite.—Parfois petite négligence produit un grand mal ; faute d'un clou, le fer d'un cheval se perd ; faute du fer, on perd un cheval ; faute d'un cheval, le cavalier 4 lui-même est perdu, parce que l'ennemi l'atteint et le tue, et tout cela pour n'avoir pas fait attention à un clou de fer à cheval.

1^o La dictée faite et corrigée, faire une liste des substantifs.

2^o EXPLICATIONS.—1. *Aiment* : v. à un temps simple, s'accorde en nombre et en personne avec son sujet *qui*, ayant pour antécédent père et mère.

2. *Nourriture* : Nourrain (poisson), nourrice, nourricier, nourrir, nourrissage, nourrissant, nourrisseur, nourrisson.

3. *Telles* : pronom indéfini remplaçant choses, fém. pluriel.

4. *Cavalier* : (*de caballus*, cheval) cavalcade, cavalcader, cavalcadour, cavale, cavalerie, cavalièrement, cavecé, (cheval qui a la tête noire), caveçon.

(1) La réunion des ministres forment le conseil privé.

II
DICTÉE

LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Certains animaux paraissent faits 1 pour l'homme. Le chien est né pour le caresser 2, pour se dresser comme il lui plaît 3, pour lui donner une image agréable de société, d'amitié, de fidélité et de tendresse; pour garder tout ce qu'on lui confie 4, pour prendre à la course beaucoup d'autres bêtes 5 avec ardeur, et pour laisser ensuite à l'homme, sans en rien retenir. Le cheval et les autres animaux semblables 6 se trouvent sous la main de l'homme, pour le soulager dans son travail et pour se charger de mille 7 fardeaux 8. Ils sont nés 9 pour porter, pour marcher, pour soulager l'homme dans sa faiblesse et pour obéir à tous ses mouvements. Les bœufs ont la force et la patience en partage, pour traîner la charrue 10 et labourer; les vaches donnent des ruisseaux de lait; les moutons ont dans leur toison 11 un superflu 12 qui n'est pas pour eux, et qui se renouvelle 13 pour inviter l'homme à les tondre toutes les années. Les chèvres mêmes 14 fournissent un crin long qui leur est inutile et dont l'homme fait des étoffes pour se couvrir. Les peaux des animaux fournissent à l'homme les plus belles fourrures 15 dans les pays les plus éloignées du soleil. Ainsi l'auteur de la nature a vêtu 16 les bêtes selon leurs besoins, et leurs dépouilles servent encore ensuite d'habits 17 aux hommes pour les réchauffer dans ces climats glacés.

FÉNELON 18.

EXPLICATIONS:—1. *Faits* participe employé sans auxiliaire, s'accordant comme l'adjectif qualificatif avec *animaux*, nom auquel il se rapporte.

2. *Caresser*: le verbe se met toujours à l'infinitif après une préposition.

3. *Plait*: *plaire* et ses composés prennent

l'accent circonflexe à la 3e personne du sing. du présent de l'indicatif.

3. *Confie*: verbe *confier*.—Mettre en tableau les verbes *confier* et *confire* et faire constater la différence d'orthographe.

5. *Beaucoup d'autres bêtes*: l'adverbe de quantité annonce un pluriel pour le substantif qui suit.

6. *Semblables*: adjectif qualificatif s'accordant avec le nom.

7. *Mille*: nom de nombre, est toujours invariable.

8. *Fardeaux*: *faix* synonyme: poids très lourd.

9. *Charrue*: charroi, charroyer, charron, etc.—Faire écrire des mots d'usage commençant par *char*.

10. *Sont nés*: participe passé conjugué avec *être* et s'accordant avec le sujet.

11. *Leur toison*: chaque mouton n'a qu'une toison, le sens exige le singulier.

12. *Superflu*: tout ce qui excède le nécessaire. Nom: *superfluité*.

13. *Renouvelle*: verbe en *eler*, double l' devant un *e*-muet.

14. *Mêmes*: au pluriel après un seul substantif plur.; signifie ici *elles-mêmes*, il est donc adjectif.

15. *Fourrure*: fourrer, fourrage, fourrager.

16. *Vêtu, vêtement*, allongement du son et suppression de l'*s*, qui est resté dans d'autres langues (*vestito*).

17. *Habits*: les dépouilles des animaux servent à confectionner plusieurs habits; le sens exige le pluriel.

18. FÉNELON (François de Salignac de la Mothe) 1651-1709. L'un des plus grands écrivains du siècle de Louis XIV, précepteur du duc de Bourgogne, petit-fils du grand roi. En 1694, il fut nommé archevêque de Cambrai. Il tomba dans la disgrâce de Louis XIV, moins peut-être à cause des doctrines quiétistes qu'il désavoua plus tard qu'à cause de la

publication du *Télémaque*. Il se fit chérir par ses vertus et sa bonté. " J'aime mieux ma famille que moi-même, ma patrie que ma famille ; mais j'aime encore mieux le genre humain que ma patrie, " disait-il. C'était sa manière d'expliquer la charité chrétienne.

III

DICTÉE

LA JEUNESSE

Les *jeunes* 1 hommes vivent dans l'avenir. L'*espoir* 2 appartient à l'avenir ; la *souvenance* 5 fait elle-même partie des choses passées. Or, chez les jeunes hommes, l'avenir est vaste, le *passé* 4 fort court. Aux premiers jours de la vie, il leur semble qu'ils n'ont à se souvenir de rien, mais qu'ils doivent espérer tout ; et par là même, ils sont faciles à décevoir, car ils espèrent aisément ; ils en sont plus hardis à entreprendre étant *chauds de cœur* 3 et bien *présument des choses* 6, deux conditions dont l'une ôte la *Crainte* 7, et l'autre donne l'*audace* ; 8 ; car l'homme ardemment excité ne redoute rien, et celui qui s'attend à quelque avantage est *entreprenant* 8. Ils sont sensibles à la *honte* 10, parce ce qu'ils ne savent pas encore prendre pour belles les choses qui ne le sont pas, et qu'ils n'ont encore reçu que l'enseignement de la loi. Ils ont l'âme généreuse, car ils n'ont pas encore été *rapetissés par la vie* 11, et ils n'ont pas l'expérience de ces nécessités du monde ; et puis la générosité d'âme, c'est de s'estimer soi-même digne de ce qui est grand, et cela va bien avec l'espérance. Ils aiment mieux aussi faire ce qui est beau que ce qui est utile, car ils vivent plus de sentiment que de raisonnement ; or, le raisonnement relève de l'intérêt, le sentiment ne relève que du beau moral.

VILLEMAIN.

LEÇONS ET EXPLICATIONS

1. *Jeune* est l'adjectif qui exprime qu'une chose appartient à la jeunesse ? *juvénal*.—2. *Espoir*, son synonyme. Donnez la définition de l'espérance, et après avoir donné un exemple, envoyez chaque enfant écrire à son tour, au tableau noir, une phrase sur l'espérance. Chaque élève devra transcrire sur un cahier la phrase composée, une fois qu'elle aura été rectifiée, corrigée par le maître.—3. *Souvenance*, expression poétique. Son équivalent. Citez, ou faites lire la charmante composition de Chateaubriand : *Combien j'ai douce souvenance!*—4. *Passé* : Trois époques de la vie ? Quels sont les quatre âges de l'homme ? A quelle époque ne songe-t-il qu'au présent ? Quand rêve-t-il à l'avenir ? Quand se réfugie-t-il dans les souvenirs du passé ? Quand est-il plus capable de profiter des leçons de l'expérience ? Composition de phrases au tableau noir sur le *passé*, l'*avenir* et le *présent*. Ces exercices de composition et d'invention, fort usités aux Etats-Unis, ne sont pas assez préconisés au Canada. Il faut que les élèves *apprennent à écrire* ; ils n'y parviendront que s'ils *savent s'exprimer*.—5. *Chauds de cœur*, ardents, zélés.—6. *Et bien présument des choses*, c'est-à-dire qu'ignorante du mal ou le trouvant trop odieux, la jeunesse croit au bien, et ne voit ordinairement que le bon côté des choses.—7. *Crainte*, équivalents : terreur, effroi, frayeur, peur.—8. *Audace*, synonyme, *témérité*. Faites la nuance entre ces deux substantifs et les synonymes *bravoure* et *courage*. Trouver les adjectifs de ces quatre substantifs.—9. *Entreprenant*, synonymes : *hardi*, *audacieux*.—10. *Honteux*, synonymes : *timide*, *embarrassé*. Expliquer comme quoi la *honte* est une profonde confusion, mais qu'on peut *avoir honte* d'être pris sur le fait au moment où l'on est surpris faisant une bonne action qu'on désire laisser ignorée, et que *s'étant couvert de honte*, on peut avoir à rougir de

son ignominie, d'une action qui vous avilit ou vous déshonore. Rappelez à ce propos le précepte qui dit qu'une bonne action doit être cachée.—*Rapetissés par la vie*, rendus non seulement plus circonspects, mais plus défiants; ne croyant plus aux apparences; l'expérience fait douter souvent du bien et porte à croire aisément au mal. Si elle justifie nos préventions, nous nous tournons, le cœur plein d'amertume, vers la misanthropie. Expliquer la différence qui existe entre la *circonspection* et la *méfiance*.—*Misanthropie* (grec *misos*), haine, *anthropos*, homme), haine de ses semblables, de la société; elle cause l'humeur chagrine et rend certains caractères bourrus.

VILLEMEN (Abel-François), ministre de l'instruction publique de la France en 1839. Célèbre professeur, écrivain français, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il est né en 1791, mort en 1870.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1^o 3 ouvriers font en 8 jours 168 pds. d'ouvrage; combien 17 ouvriers feraient-ils de pds en 5 jours?

Solution:

3 ouvriers font en 8 jours 168 pds.

1 ouvrier fait en 8 jours : $\frac{168}{3}$.

1 ouvrier fait en 1 jour : $\frac{168}{3 \times 8}$.

17 ouvriers font en 1 jour : $\frac{168 \times 17}{3 \times 8}$.

17 ouvriers font en 5 jours :

$$\frac{168 \times 17 \times 5}{3 \times 8} = 595 \text{ pds.}$$

Rép. 595 pds.

2^o Un fermier a gagné \$6.48 sur 5 moutons de race qu'il avait achetés, l'un à \$4.32, l'autre à \$6.28, le troisième à \$9.39, le quatrième à \$9.67 et le cinquième à \$2.18. Combien les a-t-il vendus?

Solution:

Prix d'achat de ces moutons :

$$\$4.32 + 6.28 + 9.39 + 9.67 + 2.18 = \$31.84.$$

Prix de vente de ces moutons :

$$\$31.94 + 6.48 = \text{Rép. } \$38.32.$$

3^o Une personne a prêté \$5840 à 5%. Au bout de 2 ans et trois mois, le prêteur pour éviter le remboursement, consent à une réduction de $\frac{1}{2}\%$ sur le taux de l'intérêt. Au bout d'une nouvelle période de temps, le remboursement est effectué et il se trouve que le prêteur a touché en tout \$1533 d'intérêt. On demande quelle a été la durée de la deuxième période de placement.

Solution:

\$5840 à 5% pendant 2 ans et 3 mois ou 27 mois rapportent :

$$\frac{5840 \times 5 \times 27}{100} = 657.$$

Pendant la 2^e période, le capital a rapporté :

$$1533 - 657 = 876.$$

Cette somme est placée à 4.50%.

La durée du placement est :

$$\frac{876 \times 100}{5840 \times 4.5} = 3 \text{ ans, 4 mois.}$$

Rép. 3 ans, 4 mois.

4^o Dans une spéculation, un capitaliste perd la 1^{re} année 6% de son avoir; la 2^e année 4% du reste; dans la 3^e année, il gagne 12% du deuxième reste et il se trouve avoir un bénéfice de \$534.40. Quel était son capital primitif?

Solution:

La 1^{re} année, \$100 se réduisent à :

$$100 - 6 = \$94.$$

Perte sur ce premier reste :

$$\frac{4 \times 94}{100} = \$3.76.$$

Perte faite sur \$100 en 2 ans :

$$6 + 3.76 = \$9.76.$$

La 2^e année, \$100 se réduisent à :

$$100 - 9.76 = \$90.24.$$

Bénéfice réalisé sur \$90.24 pendant la 3e année :

$$\frac{12 \times 90.24}{100} = 10.8288.$$

Bénéfice réalisé sur \$100 en 3 ans :

$$\$10.8288 - 9.76 = \$1.0688.$$

Capital primitif :

$$\frac{100 \times 5.34}{1.0688} = \$50,000.$$

Rép. \$50,000.

Exercices de rédaction

I

BILLET AU PORTEUR

C'est la seconde forme des titres de crédit. Le billet au porteur est une promesse de payer à quiconque présente le dit billet.

Formule :

Chicoutimi, 15 septembre 1892.

\$300.00

A soixante jours de cette date je promets payer au porteur trois cents piastres, valeur reçue en marchandises.

ETIENNE LAMBERT.

Cette forme est supérieure au *billet simple*, parce que le titre peut *circuler*.

II

LETTRE DE RENSEIGNEMENTS

SUJET. — On a demandé à votre père des renseignements sur un de ses anciens employés (ou ouvriers qui cherche à se placer dans une autre maison. Les renseignements sont très favorables. Faites la réponse au nom de votre père.

DÉVELOPPEMENT

Québec, 15 septembre 1892.

Monsieur,

La personne sur laquelle vous me demandez des renseignements est le fils aîné de M.

Louis Michelin, cultivateur à Lotbinière; il appartient à une honorable famille de notre ville.

Ce jeune homme est très actif, très intelligent, d'une exactitude irréprochable et d'une probité absolue. Il a quitté mes bureaux parce j'ai confié la place qu'il occupait à mon propre fils, qui vient de terminer ses études et d'entrer dans le commerce.

Je crois pouvoir affirmer que vous n'aurez qu'à vous louer des services de M. Paul Michelin.

J'ai l'honneur de vous saluer.

F. N.

Sciences élémentaires

LES PHOSPHATES

Les plantes aussi bien que les animaux ont besoin, pour se développer, d'acide phosphorique; c'est là un point sur lequel les agronomes sont parfaitement d'accord: le phosphore est l'un de ces éléments qui, tour à tour, appartiennent au monde minéral et au monde organisé; le végétal puise l'acide phosphorique dans le sol; l'animal l'emprunte aux plantes; animaux et végétaux le restituent au monde minéral. L'analyse a montré que la quantité d'acide phosphorique contenue dans le sol est relativement fort restreinte, de sorte que les meilleures terres ne tarderaient pas à se trouver épuisées si, par un choix d'engrais appropriés aux sols et aux cultures, on ne prévenait cet épuisement. Le fumier, il est vrai, renferme de l'acide phosphorique provenant en grande partie des déjections animales; mais, avec le mode de culture intensive qui tend à se répandre de plus en plus, il y a des chances, malgré de fortes fumures, pour que les dépenses excèdent les recettes en ce qui concerne l'élément phosphorique. C'est pour prévenir le déficit qui pourrait se produire que bon nombre de cultivateurs intelligents emploient les phosphates.

tes de chaux. A dose convenable, ces engrais peuvent doubler le rendement de la récolte et assurer aux produits une qualité supérieure.

POÉSIES

MATIN D'AUTOMNE

C'est l'heure exquise et matinale
Que rougit un soleil soudain,
A travers la brume automnale
Tombent les feuilles du jardin.

Les dernières, les plus rouillées,
Tombent des branches dépouillées ;
Mais ce n'est pas l'hiver encore.

Leur chute est lente. On peut les suivre
Du regard en reconnaissant
Le chêne à sa feuille de cuivre,
L'érable à sa feuille de sang.

Une blonde lumière arrose
La nature, et, dans l'air tout rose,
On croirait qu'il neige de l'or.

FRANÇOIS COPPÉE. (1)

LA PREMIÈRE CULOTTE

La grande sœur gronde le petit frère,
Mais d'une voix si pleine de douceur,
Que le petit, tout en la laissant faire,
N'écoute pas les propos de sa sœur.
— A peine est-il aussi haut qu'une botte,
Et cependant tout est plein de sa voix ;
Car il a mis... sa première culotte,
Et se voit grand pour la première fois.
— Sa sœur lui dit : " Quel tapage effroyable !
Petit méchant, on t'entend de partout !
Sois comme hier et ne fais plus le diable,
Car aujourd'hui ce n'est plus toi du tout ".
— Alors l'enfant à la mine gentille,
Répond d'un air espiègle et poli :
" Mais, c'est qu'hier j'étais petite fille,
Et qu'aujourd'hui je suis petit garçon ! "

CHAMPURY.

Echos du recensement de 1891

LES NATIONALITÉS

D'après le recensement de 1891, la proportion née au Canada est de 4,155,004, soit 469,469 de plus qu'en 1881. La population actuelle du Canada est de 4,850,511 habitants. D'après le bulletin, il y aurait eu une augmentation de 506,632 dans les six ans derniers. Le reste qui est de 37,163, constitue la partie née à l'étranger. De cette augmentation de 506,632, 92.6 par cent est attribué à l'augmentation dans la partie née au Canada, et 7.4 au nombre de personnes dont les lieux de naissance sont en dehors du Canada.

Le tableau qui suit indique le nombre des habitants nés dans le pays et celui des habitants nés à l'étranger.

NÉS AU CANADA	1891
Colombie Anglaise.....	56,291
Manitoba.....	108,017
Nouveau-Brunswick.....	299,154
Nouvelle-Ecosse.....	423,890
Ontario.....	1,710,703
Ile du Prince Edouard.....	102,652
Québec.....	1,406,514
Territoires du Nord-Ouest.....	47,783
Total.....	4,155,004

NÉS A L'ÉTRANGER	1891
Colombie Anglaise.....	41,322
Manitoba.....	44,489
Nouveau-Brunswick.....	22,109
Nouvelle-Ecosse.....	26,506
Ontario.....	403,618
Ile du Prince Edouard.....	6,426
Québec.....	82,021
Territoires du Nord-Ouest.....	19,016
Total.....	645,507

Il appert du même bulletin qu'en 1891 la population de langue française au Canada était de 1,415,090, contre 3,885,421 de langue anglaise, soit une augmentation de 120,786 pour les Canadiens-français et 285,846 pour les Canadiens-anglais.

(à suivre)

(1) Poète contemporain très aimé, une des gloires littéraires de la France actuelle.

Littérature canadienne

Ah ! s'il nous était donné de nous adresser à la jeune génération qui voit l'avenir souriant lui tendre les bras, nous lui dirions avec l'accent de cette affectueuse émotion que l'on éprouve au sortir d'un âge auquel on vient de dire adieu :

— Vous avez devant vous une des plus magnifiques carrières qu'il soit donné à des hommes d'ambitionner. Issus de la nation la plus chevaleresque et la plus intelligente de l'Europe, vous êtes nés, à une époque où le reste du monde a vieilli, dans une patrie neuve d'un peuple jeune et plein de sève. Vous avez dans l'âme et sous les yeux toutes les sources d'inspiration : au cœur, de fortes croyances ; devant vous, une gigantesque nature, où semblent croître d'elles-mêmes les grandes pensées ; une histoire féconde en dramatiques événements, en souvenirs héroïques. Vous pouvez, si vous savez exploiter ces ressources inépuisables, créer des œuvres d'intelligence qui s'imposeront à l'admiration, et vous mettront à la tête du mouvement intellectuel, dans cet hémisphère. Souvenez-vous que *noblesse oblige*, et que c'est à vous de couronner dignement le monument élevé par vos aïeux, et d'y graver leurs exploits en caractères dignes d'eux et de vous. Mais souvenez-vous aussi que vos pères n'ont conquis le sol de la patrie que par les sueurs et le travail, et que ce n'est que par le travail et les sueurs que vous parviendrez à conquérir la patrie intellectuelle. D'une main saisissant les trésors du passé, de l'autre ceux de l'avenir, et les réunissant aux richesses du présent, vous élèverez un édifice qui sera, avec la religion, le plus ferme rempart de la nationalité canadienne-française.

H. R. CASGRAIN, *ptre.* (1)

(1) Né à la Rivière Ouelle en 1831. L'une des gloires de notre littérature. Il a publié : *l'Histoire de la mère Marie de l'Incarnation, l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec, un Pèlerinage au pays d'Évangéline, les Légendes canadiennes, etc.*

Petite histoire des États-Unis très élémentaire

L'histoire des États-Unis n'est pas enseignée dans nos écoles ; c'est une grave lacune pédagogique, attendu le voisinage et l'importance de la grande république Américaine.

Afin de venir en aide aux titulaires des écoles, nous commençons aujourd'hui la publication d'une *Petite histoire des États-Unis*, que nous devons à la plume de feu M. Hubert Larue. C'est un simple résumé, mais tout élémentaire qu'il est, il sera d'un grand secours aux maîtres et aux maîtresses.

C. J. M.

CHAPITRE I^{ER}

A deux reprises différentes les Anglais avaient tenté de fonder une colonie en Amérique ; c'était sous le règne de la reine Elizabeth. Ce fut en Virginie qu'eurent lieu ces premières tentatives infructueuses.

Elizabeth avait imposé ce nom de Virginie à ses colonies vu qu'elle aimait à se faire désigner sous le nom de : "la reine vierge." Au commencement du 17^{ième} siècle, à la suite de persécutions religieuses, un certain nombre d'Anglais résolurent de s'expatrier et allèrent se réfugier en Hollande où ils demeurèrent l'espace de 12 années. Au bout de ces 12 années, ne se trouvant pas heureux sur la terre de Hollande, ils résolurent d'aller s'établir sur une terre libre de toute entrave, et choisirent comme lieu de prédilection l'Amérique. On appelait ces exilés volontaires d'Angleterre *pilgrins* c'est-à-dire *pèlerins*. Il y avait à peu près mille de ces pèlerins en Hollande.

(à suivre)

PETITE REVUE

La *Semaine Religieuse* du diocèse de Paris extrait de l'annuaire officiel de la hiérarchie catholique pour l'année 1892, qui vient d'être publié à Rome, les renseignements suivants :

On comptait, le 31 décembre 1891, 59 cardinaux (depuis lors, 3 autres : les cardinaux Manning, Simeoni et Mermillod sont décédés) 9 patriarches des deux rites, 800 archevêques et évêques de rite oriental, 317 archevêques et évêques titulaires, 13 archevêques et évêques ayant renoncé à leur siège et 6 prélats *nullius diocesses*, c'est-à-dire ayant une petite juridiction épiscopale.

Dans le cours de son pontificat, Léon XIII a augmenté la hiérarchie catholique par l'érection d'un patriarcat, de 13 archevêchés, de 13 évêchés érigés en archevêchés, 74 évêchés, 1 délégation apostolique, 37 vicariats apostoliques; 8 préfectures apostoliques ont été érigées en vicariats, et enfin il a formé 16 nouvelles préfectures apostoliques. En tout 163 nouveaux sièges ont été érigés par Léon XIII

Il y a en Chine un immense jardin d'une superficie de 50,000 milles carrés, c'est-à-dire plus que l'étendue des Etats de New-York et Pensylvanie réunis.

Il y a 5,500,000 femmes en Allemagne qui gagnent leur vie à la sueur de leur front, c'est-à-dire qui doivent leur existence à leur propre industrie; il y en a 4,400,000 en Angleterre, 3,750,000 en France, autant en Autriche-Hongrie, et en Amérique un peu plus de 2,700,000.

La réconciliation des classes sociales, la solution plénière de la question du travail, oh ! sans doute, à part les fauteurs de haine et de discorde, tout le monde la veut, tous la demandent. Mais il est une vérité que tout le monde ne veut ou ne peut pas comprendre, c'est qu'on n'y aboutira point en dehors de l'Eglise, Seule l'Eglise peut donner au mal le

remède le plus radical, le plus universel. Léon XIII l'affirme hautement :— Cette question est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace. Assurément d'autres agents doivent ici intervenir, mais leur action sera toujours vaine et impuissante, en dehors de l'Eglise.—

R. P. GOMER

En Amérique on s'apprête à célébrer dignement le quatrième centenaire de l'Amérique. L'expression de " fin de siècle ", qu'on emploie aujourd'hui en mauvaise part, méritait un sort plus heureux ; quelle superbe " fin de siècle " en effet, que celle du quinzième : en 1492, Christophe Colomb arrive en Amérique : il aborde dans l'île devenue San Salvador ; en 1493, il fait un second voyage, découvre plusieurs des Antilles, fonde la ville de Saint-Domingue. En 1498, troisième voyage de Colomb qui met enfin pied sur le continent américain. En 1499, voyage d'Amérique Vespuce, voyage des frères Pinçon, que les Espagnols disent Espagnols, que plusieurs savants français affirment Français. En 1497, Jean Cabot explore *Terreneuve* et les côtes septentrionales d'Amérique.

En 1486, Bartlémy Diaz découvre le cap de Bonne-Espérance que Vasco de Gama double en 1497. Dans cette même année, Vasco reconnaît 1,500 lieues de côtes. En 1484, découverte du Congo par Diégo Cain. Ces navigateurs " fin de siècle " ont mérité qu'on célèbre leur mémoire.

PENSEES

Le désordre a trois maîtres : la précipitation, la paresse et l'étourderie.

M. CLOUZET.

*
* *

Les meilleurs amis sont ceux qui s'excitent les uns les autres au bien.

Les meilleurs compagnons aux heures de loisir, sont les bons livres.

Proverbes arabes.